



**57^{ÈME} SESSION DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
31 MAI AU 7 JUIN 2025
VICTORIA FALLS (ZIMBABWE)**

**AVIS DE MOTION SUR LE RENFORCEMENT DU LIEN ENTRE LA SANTÉ ET LES
DROITS SEXUELS ET REPRODUCTIFS (SDSR) ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE
DANS LA RÉGION DE LA SADC**

Auteur de la motion/Motionnaire: Hon. Napo MOSHOESHOE, Lesotho

Nom du Parlementaire qui l'appuie/Comotionnaire: Hon. Celestine FIAROVANA,
Madagascar

Date prévue pour déposer la Motion devant l'Assemblée plénière : 5 juin 2025

Requête proposée par la Motion : *Que la 57^{ème} Session de l'Assemblée plénière du FP-SADC :-*

RECONNAISSANT l'urgence croissante et l'importance régionale profonde de la prise en compte du lien entre la santé et les droits sexuels et reproductifs (SDSR) et le changement climatique dans la région de la SADC ;

NOTANT AVEC PRÉOCCUPATION que les effets du changement climatique, notamment les sécheresses prolongées, les inondations, l'insécurité alimentaire et hydrique et les déplacements des populations, s'intensifient dans la région de la SADC et touchent de manière disproportionnée les femmes, les filles, les jeunes, les personnes handicapées et les personnes vivant dans la pauvreté ;

NOTANT EN OUTRE que les impacts du changement climatique entravent l'accès aux services essentiels de la SDSR, notamment les soins de santé maternelle, la contraception, la prévention et le traitement du VIH, le soutien à l'hygiène menstruelle et la protection contre la violence basée sur le genre ;

RECONNAISSANT les données convaincantes fournies par le FNUAP sur l'impact disproportionné du changement climatique sur les résultats de la SDSR, y compris :

- (i) Plus de 80 % des personnes déplacées par les catastrophes climatiques sont des femmes ;
- (ii) Les ménages dirigés par des femmes perdent 34 % de revenus de plus à cause de la chaleur par rapport à leurs homologues masculins ;
- (iii) Selon les projections, 12,5 millions de filles abandonneront l'école chaque année d'ici 2025 en raison des effets liés au changement climatique - 22 des pays les plus touchés se trouvent en Afrique ;

- (iv) Une augmentation de 4°C de la température pourrait tripler l'incidence de la violence exercée par un partenaire intime (VPI) en Afrique subsaharienne, passant de 48 millions à 140 millions de cas d'ici 2060 ;
- (v) Rien qu'au Malawi, 1,5 million de filles sont exposées au risque d'un mariage précoce en raison de facteurs de stress liés au climat ; et
- (vi) Malgré ces réalités, seules 2 des 15 Contributions déterminées au niveau national (CDN) de la SADC mentionnent la violence basée sur le genre, 3 font référence au VIH et aucune n'aborde les pratiques néfastes ni la santé menstruelle ;

PRÉOCCUPÉS par le fait que ces crises exacerbent les vulnérabilités et sont associées à une augmentation des mariages précoces et forcés, des grossesses non désirées, des abandons scolaires et de la violence basée sur le genre, ce qui réduit à néant les progrès en matière d'égalité entre les hommes et les femmes et de santé publique ;

CONSCIENTS des preuves solides que la promotion de la SDSR dans le contexte du changement climatique améliore la résilience des communautés, renforce les systèmes de santé et soutient des stratégies d'adaptation et d'atténuation inclusives et équitables ;

ALARMÉS par le fait que les politiques nationales et régionales relatives au climat, les stratégies de réduction des risques de catastrophes et les cadres de financement climatique ne tiennent souvent pas compte des questions liées à la SDSR ;

RAPPELANT les engagements pris dans le cadre de la Loi type de la SADC sur l'éradication du mariage des enfants et la protection des enfants déjà mariés, de la Stratégie SDSR de la SADC (2019-2030), du Plan d'action de Maputo, de l'Accord de Paris et du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) ;

RECONNAISSANT EN OUTRE que l'intégration de la SDSR dans les réponses au changement climatique favorise la résilience des communautés, la santé publique et le développement durable, conformément à l'Agenda 2030 et à l'Agenda 2063 :

PAR CONSÉQUENT :

- (i) **Exhortons** les Parlements des États membres à défendre activement l'intégration de la SDSR dans les politiques nationales de lutte contre le changement climatique, les plans d'adaptation et les cadres de réduction des risques de catastrophe ;
- (ii) **Invitons** les États membres de la SADC à veiller à ce que le financement du climat, y compris le Fonds vert pour le climat et les budgets nationaux, soutienne l'accès à des services complets de la SDSR dans le cadre des initiatives de la résilience au changement climatique ;
- (iii) **Encourageons** toutes les parties prenantes à promouvoir la coordination intersectorielle entre les secteurs de l'environnement, de la santé, de l'égalité des sexes, de la jeunesse et de la réponse aux catastrophes en ce qui concerne le lien entre la SDSR et le changement climatique ;
- (iv) **Appelons** à une participation pleine et effective des femmes, des jeunes et des groupes marginalisés à l'élaboration des politiques et des réponses liées au climat et à la SDSR à tous les niveaux ;

- (v) **Exhortons** les Commissions parlementaires compétentes aux niveaux national et régional à donner la priorité au contrôle, au dialogue politique et à la coopération régionale sur ce point critique ; et
- (vi) **Chargeons** le Secrétariat du FP-SADC de faciliter la documentation et la diffusion des meilleures pratiques, de la recherche et des options politiques sur l'intégration de la SDSR dans les réponses au changement climatique, et de rendre compte en permanence des progrès accomplis.

SIGNATURE DE L'AUTEUR DE LA MOTION :